Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education Question n°146 de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF: DJS2012015

Signataire: SA/ML

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR: Benoît LOGRE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2012 "Animation sociale des quartiers- Sécurité", dans le cadre de l'aide à la parentalité

EXPOSE:

Le Conseil Régional d'Ile-de-France finance des actions répondant à la politique régionale en matière de prévention-sécurité.

Les quatre axes suivants sont soutenus par le Conseil Régional ; l'aide à la parentalité, l'éducation à la citoyenneté, l'accès au droit, l'aide à la réinsertion sociale des détenus et sortants de prison.

Dans le cadre de l'appel à projet 2012 « Animation sociale des quartiers – Sécurité », la ville propose de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional pour l'action suivante :

- Aide à la parentalité pour un montant de 3 500 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions pour un montant total de 3 500 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

N°146

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF: DJS2012015

Signataire: SA/ML

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2012 "Animation sociale des quartiers- Sécurité", dans le cadre de l'aide à la parentalité

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat signée en 1999 entre la Préfecture de Région et la Région Ilede-France en vertu de la délibération n°CP 99-176 du 17 juin 1999,

Vu la délibération n℃R 30-07 du 13 mars 2007 portant approbation du dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « développement et animation sociale des quartiers »,

Considérant que le Conseil Régional peut financer des projets d'aide à la parentalité, répondant à la politique régionale en matière de prévention- sécurité,

Considérant le fait que la commune développe des actions d'aide à la parentalité pouvant prétendre à ces subventions de la part du conseil régional,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE le Maire à solliciter la demande de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ilede-France, d'un montant total de 3 500 € correspondant à l'action suivante :

- Aide à la parentalité (3 500€)

DIT QUE : le financement alloué par le Conseil Régional sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
400	74	7472	63	REAAP

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire L'Adjoint délégué